

Abonnement Vagabond annuel : paiement par acomptes

Les personnes qui achètent leur abonnement général (AG) par tranches mensuelles déboursent aujourd'hui environ 11 % de plus que pour un paiement annuel de la prestation. Plus de la moitié des titulaires de l'AG règlent par facture mensuelle et sont lésées financièrement par rapport à un règlement annuel. Le surveillant des prix Stefan Meierhans s'employait depuis longtemps à réduire les prix pour protéger les clients qui n'ont pas les moyens de financer leur abonnement à l'avance. Dès janvier 2019 elles pourront économiser de 60 à 180 francs par an, le surveillant des prix ayant trouvé un accord avec la branche.

L'abonnement communautaire Vagabond connaît également une variante mensuelle et annuelle. Le surcoût d'une prestation annuelle payée par mois est d'environ 33 % ! On comprend très rapidement que par analogie aux arguments avancés par le surveillant des prix et qui ont prévalu dans le dossier de l'abonnement général, nous nous trouvons ici dans le même cas de figure. Il est évident que le paiement par avance de prestations annuelles, qui se chiffrent en plusieurs centaines de francs, est impossible pour certains ménages, en particulier les familles. Dans le meilleur des cas, ces personnes se tournent par obligation vers des paiements mensuels qui alourdiront sensiblement leur budget. Dans le pire des cas, elles cherchent à se détourner des transports publics en optant pour un moyen individuel motorisé. Ainsi, à nécessité de déplacements égaux, les personnes, familles aux revenus modestes sont largement et lourdement pénalisées.

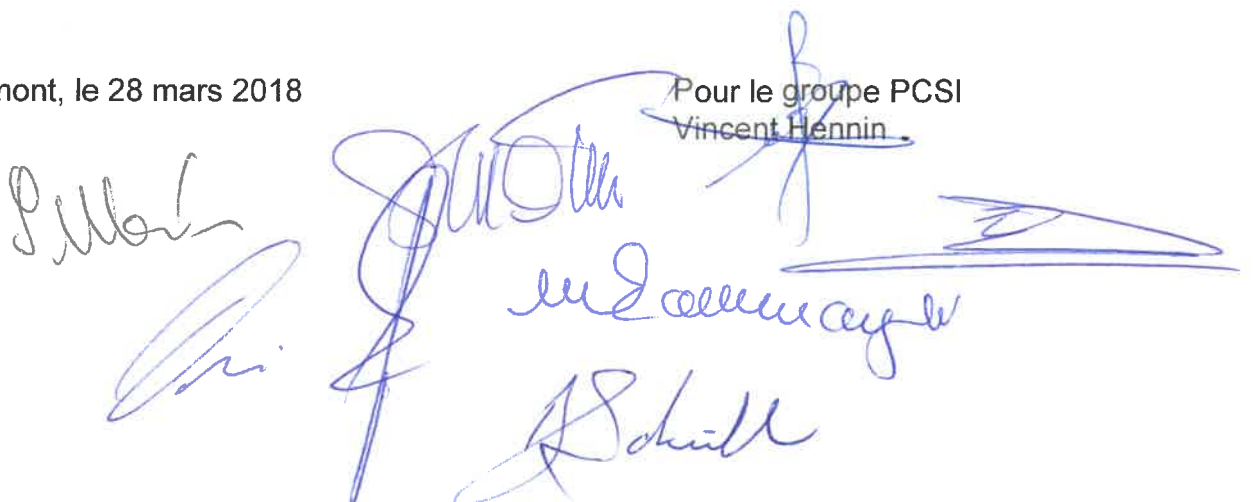
Cette problématique se retrouve également chez les bénéficiaires d'aide sociale, ce qui gonfle artificiellement l'enveloppe dévolue à ces prestations payées par l'Etat.

Les objectifs de ce postulat sont multiples : gommer une injustice, favoriser le transfert modal, augmenter le pouvoir d'achat des citoyen(ne)s de notre canton et diminuer les coûts pris en charge par l'État pour le paiement de prestations de transports publics.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement d'examiner la possibilité de l'introduction d'un paiement par acompte de l'abonnement annuel Vagabond, sans surcoût, incluant toutefois les frais inhérents à la prise en compte des risques d'insolvabilité et administratifs (environ 5,4%).

Delémont, le 28 mars 2018

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin



► Vagabond

Tarifs 2018 abonnement Vagabond

► Dès le 10 décembre 2017

MENSUEL		1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 et +
Adulte	2e cl.	67.-	72.-	104.-	137.-	167.-
Adulte	1re cl.	114.-	123.-	177.-	233.-	284.-
Jeune*	2e cl.	51.-	55.-	78.-	103.-	126.-

ANNUEL		1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 et +
Adulte	2e cl.	603.-	648.-	936.-	1'233.-	1'503.-
Adulte	1re cl.	1'026	1'107.-	1'593.-	2'097.-	2'556.-
Jeune*	2e cl.	459.-	495.-	702.-	927.-	1'134.-

Tarifs 2018 abonnement Vagabond +

► Dès le 10 décembre 2017

Le Vagabond + est valable sur tout le réseau Noctambus.

MENSUEL		1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 et +
Adulte	2e cl.	77.-	82.-	114.-	147.-	177.-
Adulte	1re cl.	124.-	133.-	187.-	243.-	294.-
Jeune*	2e cl.	61.-	65.-	88.-	113.-	136.-

ANNUEL		1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 et +
Adulte	2e cl.	693.-	738.-	1'026	1'323.-	1'593.-
Adulte	1re cl.	1'116.-	1'197.-	1'683.-	2'187.-	2'646.-
Jeune*	2e cl.	549.-	585.-	792.-	1'017.-	1'224.-

*Jeune = 6 - 25 ans

TVA 8% incluse

Pour le prix de 5 zones, l'ensemble du canton est à libre disposition.